

DECLARATION LIMINAIRE  
CAPL 19 MAI 2017  
APPEL DE NOTATION CATEGORIE B

Monsieur le Président,

Face aux multiples attaques dont la Fonction Publique fait l'objet, F.O.-DGFIP, rappelle que le statut général et les statuts particuliers sont plus que jamais les garants de l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire. Le Service Public ne saurait être évalué à l'aune de son seul coût pour la collectivité. Il est primordial de préserver ce Service Public que de nombreux pays nous envient.

En ce qui concerne notre administration l'inquiétude est croissante.

Le parcours professionnel des carrières et rémunérations : PPCR, que le gouvernement a fait passer en force prévoit entre autre, l'application d'une cadence unique d'avancement d'échelon dans les corps.

L'attribution d'une réduction d'ancienneté lors de la notation, même si elle apparaissait dérisoire au vu de l'investissement des agents et de leur professionnalisme, s'apparentait quand même à une reconnaissance. Mais tout cela est bien fini pour les contrôleurs !!!

En cette période d'autérité, ou de plus en plus d'agents sont en grande difficulté professionnelle dû à bien des facteurs: surcharge de travail, manque d'effectifs, isolement, restructurations... les réductions d'ancienneté sont un enjeu primordial pour tous les agents et constitueraient une petite bouffée d'oxygène en matière de rémunération et de reconnaissance professionnelle.

Actuellement, les agents de catégorie B voient surtout qu'en 2017 gestion 2016, ils auront tous droit à la valeur référence statutaire ... Si les agents de la DGFIP sont une référence c'est au quotidien dans l'engagement et l'abnégation qu'ils mettent à essayer d'offrir un service public de qualité et à maintenir le bateau DGFIP à flot quand notre direction multiplie les réformes destructrices !

**F.O.-DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.**

**F.O.-DGFIP rappelle également que PPCR imposé par le gouvernement dans la Fonction publique et malgré l'opposition de la majorité des syndicats, porte gravement atteinte au statut de la Fonction publique.**

**F.O.-DGFIP, réfute le salaire « à la tête du client » que le RIFSEEP introduira.**

**En conclusion, F.O.-DGFIP revendique : l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites, des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité, la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences, le maintien des statuts particuliers gravement menacés par la mise en place du protocole PPCR, l'exclusion totale du dispositif RIFSEEP pour tous les agents.**